

que tout l'art théâtral que l'on peut acquérir après maintes années d'expérience à la Chambre. On pouvait à peine déceler derrière son attitude pontifiante au sujet de la bonne volonté et de la collaboration parmi les députés, qu'il venait tout juste de frapper sur les doigts d'un membre de son parti, le turbulent député de Timiskaming (M. Peters) qui, il y a à peine quelques instants, de sa propre initiative et dans l'esprit de bonne volonté et de collaboration que préconisait l'honorable préopinant, avait fait échouer l'accord semblait-il de tous les partis.

**M. Aiken:** Non, il n'a pas échoué du tout.

**M. Jerome:** Je déclare au chef de ce parti-là...

**M. Peters:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Timiskaming pose la question de privilège.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) ne m'a pas ordonné de me rétracter, ni conseillé de donner mon assentiment. J'ai toujours cru que les députés devaient décider eux-mêmes de leurs actes. Une fois qu'on m'eut signalé certaines choses, j'ai retiré mon objection et si le député avait été à la Chambre à ce moment-là, il saurait que la chose s'est passée autrement qu'il ne le dit.

**M. Jerome:** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien ce dont je serais censé avoir eu connaissance puisque j'ai été ici tout l'après-midi.

**M. Fairweather:** La mesure a été adoptée, un point c'est tout.

**M. Jerome:** Le député qui vient de poser la question de privilège a fait échouer l'entente qui avait été conclue. Il s'est retiré et est revenu plus tard, et le parti a pour ainsi dire fait en sorte de le contrôler. Voilà la raison de notre discussion actuelle.

Je sais, pour en avoir eu l'expérience au sein du comité permanent, que lorsque des députés parlent de bienveillance et de collaboration, il est bon de suivre le conseil d'un des anciens membres du comité qui me fut donné au cours des délibérations, tout d'abord du comité spécial de la procédure et ensuite du comité permanent de la procédure et de

[M. Jerome.]

l'organisation. Le voici: c'est que la bonne volonté, dont on parle de la sorte, disparaît rapidement quand le couronnement des avantages politiques se profile à l'horizon.

S'il y a quelque doute à ce sujet, permettez-moi de signaler sans ambages l'attitude de tous les membres du comité devant la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au sujet de l'article 75B du Règlement. J'étais ravi d'entendre sa réponse au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), qui lui demandait hier s'il croyait nécessaire de faire une allusion particulière dans l'article 75B du Règlement, à la présence du leader du gouvernement à la Chambre au sein de la majorité prévue par le Règlement. Sa réponse, que l'on peut trouver au hansard d'hier, nous donne une juste idée de la pensée de chacun des membres du comité, quand sa proposition fut discutée puis adoptée par le comité.

Cependant, lorsque les députés des partis d'opposition ont vu qu'il y avait peut-être un piège et que justement l'absence de cette expression faisait penser qu'il était possible à trois membres de l'opposition d'essayer de se grouper pour attaquer le leader du gouvernement à la Chambre et d'utiliser le Règlement de la sorte, avec quelle rapidité ils ont sauté sur l'occasion. Je pourrais même citer le député de Peace River (M. Baldwin) qui, dans ses remarques, a salué le retour du premier ministre (M. Trudeau) parce que, selon lui, le très honorable représentant était ici pour retirer le leader du gouvernement à la Chambre du piège où il était tombé. «Piège» est le mot qu'il a employé.

**M. Nesbitt:** C'est le premier ministre qui a lancé le mot.

**M. Jerome:** Je m'empresse d'ajouter que je ne félicite pas les honorables vis-à-vis d'avoir tendu ce piège. Je ne crois pas qu'ils aient même aperçu la moindre difficulté jusqu'à ce qu'on la leur ait signalée. Mais dès ce moment-là, ils se sont précipités là-dessus et il n'y a pas moyen de les faire lâcher prise. C'est dire avec quelle rapidité la bienveillance et la bonne volonté, aux yeux d'un nouveau député du moins, peuvent disparaître à la Chambre si un avantage politique est en cause. C'est précisément ce qui se passait...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député me permettrait-il une question?